L'ABEILLE DE LA N.ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres
NOUVELLE-ORLEANS ;
MARDI MATIN, 4 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISÈRES DE PARIS.

PAR ALFRED DE BRÉHAT.

IV.

LE MÉNAGE D'UN PETIT EMPLOYÉ.

(Suite.)

—Qué qu'vous voulez? demanda du fond de la maison une voix qui eût fait honneur à une marchande de poissons à la fin de sa journée.

Denise ne répondit pas.

Elle avait aperçu dans un berceau un enfant de huit à dix mois; elle s'élança vers lui et le prit dans ses bras.

—C'est mon fils, n'est-ce pas? s'écria-t-elle.

—Tiens, vous v'là enfin! dit la paysanne..... Oui, c'est lui.... un vrai chérubin; quoi!.... Attendez, attendez, j'vas l'arranger..... J'allais justement lui laver la figure..... à preuve que l'eau chauffe encore.

La voisine de Mme Tournaire n'avait rien exagéré en parlant du triste état dans lequel elle avait laissé l'enfant. Le pauvre petit être n'avait plus que le souffle.

A peine vêtu, malgré le froid, il était blanc comme un linge. Ses petites lèvres sans couleur se contractaient par une indicible expression de souffrance. Ses yeux, agrandis par la maladie, et peut-être aussi par la faim, avaient dans le regard quelque chose de fixe et presque d'effrayant. Les yeux fermés, il devait avoir l'air d'un petit cadavre.

En voyant l'affreux état dans lequel se trouvait son enfant, Denise fut d'abord tellement suffoquée par la douleur et la colère, qu'elle resta quelques minutes sans pouvoir parler; mais l'orage éclata bientôt. Tout ce que la colère et l'indignation peuvent suggérer à une mère éplorée, Denise le jeta à la tête de la nourrice.

Un moment abasourdie, l'honnête Monique Poinzot ne tarda pas à riposter.

Elle avait bon bec, la commère. Depuis vingt ans qu'elle faisait le métier de nourrice pour les bourgeois de Paris, elle n'en était pas à sa première algarade. Comme Denise lui devait plus de deux mois d'arriéré, la nourrice avait sa-ment barre sur elle.

Attirées par le bruit, quelques voisines accoururent.

Une Parisienne qui ne payait point et qui avait encore l'audace de se plaindre, quelle aubaine pour les commères!

Le bonnet au vent, le poing sur la hanche, ce fut bientôt à savoir celle qui *agonirait* le mieux la pauvre Denise. Ahurie par ce tumulte, par ces criailleries dont les gloussements de cinq cents volailles ne sauraient donner l'idée, Denise fut obligée de battre en retraite. Elle voulut emporter son enfant, mais la nourrice s'y opposa formellement.

—Eh bien! il ne manquerait plus qu'ça! s'écria l'aimable fille des champs. Eh v'là encore une manière de payer ses dettes! Ces gens d'Paris ça nous prend donc pour des imbéciles?

Les commères firent chorus. Nous supprimons les injures qu'elles adressèrent en outre à la pauvre Denise. Ne sachant que faire, que devenir, celle-ci courut chez le maire de Courtelles.

Ce brave fonctionnaire tenait une boutique d'épicerie. C'était naturellement chez lui que s'approvisionnaient tous les gens qui pouvaient avoir, un jour ou l'autre, affaire à M. le maire dans l'exercice de ses fonctions municipales.

Il écouta fort attentivement Mme Tournaire. Il commença même par lui donner presque raison. Bientôt arriva la mère Poinzot, suivie de trois ou quatre paysannes, et tenant sur ses bras le petit Tournaire, dont la toilette avait subi une complète métamorphose.

Or, Monique Poinzot était une des bonnes pratiques de l'épicier, ce qui influença, un peu M. le maire.

Elle montra l'enfant et fit voir combien il était propre et bien tenu. Les protestations de Denise furent étouffées par la voix des quatre commères.

Quant au déplorable état de santé de l'enfant, Monique l'attribua au mauvais sang de ces *gueux de Parisiens*.

Mme Tournaire eut beau parler de privations, de mauvais traitements, ce fut inutile.

—Dame, fit Monique, les enfants c'est pas de bois, faut ben qu'ça bouge; et quand ça bouge ça se cogne quelquefois; et puis ces Parisiens, ça vous a la chair si tendre! un rien leur fait des bleus. C'est pas tout ça, d'ailleurs.. Que madame paie l'arriéré, et elle pourra emporter son petit.

—C'est juste, après tout, dit le maire en s'adressant à Denise. Payez cette femme, et vous aurez le droit d'emporter l'enfant.

Mme Tournaire eut beau se débattre contre cette logique, elle n'y gagna rien. Au village, plus que partout, l'argent fait loi.

Denise sortit de la mairie dans un désespoir impossible à décrire. Tandis que la nourrice emportait triomphalement l'enfant, elle entra dans la première auberge venue et demanda une plume et du papier. Séance tenante, elle écrivit à l'adresse que lui avait donnée le courtier, c'est-à-dire à M. Joseph Pommier, passage Radzivill.

V

LES CARRIÈRES D'AMÉRIQUE.

Il est bien rare que les amateurs de *faits divers* restent trois mois sans lire dans leur journal qu'une arrestation de vagabonds et de malfaiteurs a eu lieu aux carrières d'Amérique.

On se figure généralement que ces razzias sont effectuées dans les cavernes formées par l'extraction des pierres à plâtre.

On est dans l'erreur.

Les arrestations de ce genre sont très rares.

C'est dans les fours attenant aux carrières que la police va de temps en temps pêcher d'un seul coup de filet trente, quarante, voire même cinquante vagabonds, dont les deux tiers généralement sont des repris de justice.

Bien des gens se figurent aussi que ces *souricières*, comme on les appelle, sont situées à quelque distance de Paris.

Pas du tout.

En sortant de la rue Lafayette on prend la rue d'Allemagne, la rue de Mulhouse, celles de Meaux, du Dépotoir et de Belleville.

Après avoir passé devant une foule de petites maisons à un ou deux étages, pareilles à celles des faubourgs des villes de province, on trouve bientôt à droite un terrain vague, ensuite le cimetière du dix neuvième arrondissement, puis encore un autre terrain en friche.

A l'angle de ce terrain et de la rue de Belleville, commence le *chemin des carrières*, qui longe ce terrain et sert à l'exploitation.

Au bout de trois ou quatre cents pas, ce chemin se bifurque. La branche de droite, qui n'a guère qu'une portée de fusil de longueur, vous conduit à l'un des souterrains de la carrière. Tout près de cette ouverture, s'échelonnent sur les buttes les fours à plâtre que séparent de petites distances.

Ce sont de vastes hangars couverts en bois, pour l'aménagement desquels on a tiré bon parti de la pente du terrain. Un des côtés du toit, en effet, est presque au niveau du sol. Sous ce versant de la toiture se trouvent les fours proprement dits, c'est-à-dire un terrain plat divisé en quatre grands compartiments ouverts sur le devant. C'est là qu'on établit les fours avec les pierres à plâtre elles-mêmes, au milieu desquelles on jette le combustible, qui se compose uniquement de bois, car on ne peut se servir de charbon.

Sur le même plan que les fours sont placés deux manéges, attelés chacun d'un cheval qui fait marcher une poutre horizontale. Cette poutre est adaptée à une machine qui ressemble un peu à un énorme moulin à café. L'ouverture, située à fleur de terre, est constamment remplie de pierres à plâtre calcinées et déjà cassées à coups de marteau. L'extrémité inférieure du moulin, terminée en pointe comme une pouvriere, laisse couler sur le sol le plâtre réduit en poussière.

Longtemps après que les fours sont éteints et vidés, il y règne encore une bonne chaleur. Le plâtre forme en outre une couche assez moelleuse, surtout pour de pauvres diables qui ne savent où reposer leur tête, ou des coquins qui ne se soucient pas de montrer la leur à dame police.

Comme on ne chauffe pas généralement tous les fours à la fois, il y en a toujours un ou deux que peuvent habiter les gens sans domicile. On y est du moins à l'abri de la pluie et même du vent, qui ne peut vous attaquer qu'en face. Outre le confortable relatif de ces dortoirs d'occasion, ils offrent encore l'avantage d'un accès facile, et la presque certitude d'y rencontrer quelques camarades avec qui monter un bon coup.

Dans la nuit du mardi au mercredi, vers deux heures du matin, une vingtaine d'individus se trouvaient réunis dans l'un de ces fours à plâtre.

La plupart n'étaient que de simples *goupeurs* (vagabonds) dont la misère était le plus grand crime.

Il s'y trouvait aussi deux *pouriers* [gens qui dépouillent la nuit les hommes ivres], un *bonjourier* (voleur au bonjour, qui pénètre dans les chambres, surtout le matin, et enlève ce qui lui tombe sous la main.

A côté d'eux causaient à voix basse deux *boucarniers* qui, par parenthèse, furent pris le surlendemain tandis qu'ils cherchaient à forcer la porte d'une boutique au moyen d'un *cadet* [sorte de pince en fer.]

Là, comme partout, du reste, on pouvait dire: "A tout seigneur, tout honneur."

A l'entrée, se tenaient modestement les simples *goupeurs*, cinq ou six *tireurs* (voleurs à la tire, filous *faisant* principalement le mouchoir) à leur début, et même un *fourgat* (recéleur), qui paraissait assez contrarié de se trouver là. Au fond, c'est-à-dire la place près du mur, étaient installés les individus que leur force, leur audace ou leurs crimes élevaient au-dessus de leurs compagnons.

Dans un coin dormait ou feignait de dormir un bandit nommé Périzel, qui appartenait à la redoutable catégorie des *escarpes* (variété d'escarpes ou assassins), s'embusquant la nuit au coin des rues peu fréquentées pour dévaliser et tuer les passants isolés. Près de lui ronflait, les poings fermés, un *cambrioleur* (voleur par escalade et assassin), qui, la nuit précédente, avait été fort désagréablement interrompu par la police, au moment où il allait pénétrer dans une maison isolée de Saint-Denis.

Parmi ces illustrations, figurait notre ancienne connaissance, Célestin Goulard, dit Bouton-de-Rose, que sa force de taureau faisait redouter partout.

A ses côtés se tenait un jeune homme de vingt-cinq à trente ans, mince et de petite taille, qui aurait pu passer pour très joli garçon, surtout dans un certain monde, si le vice et la débauche n'eussent gravé de profonds stigmates sur sa figure. Elle avait en outre, une singulière expression de méchanceté froide, sournoise, envieuse et cruelle.

Firmin Blairzot était ouvrier horloger. Comme son patron tenait aussi la bijouterie, Blairzot faisait un peu de tout.

On le disait même très habile ouvrier.

Malheureusement sa paresse et son inconduite l'avaient fait renvoyer de plusieurs maisons. Maintenant il trouvait difficilement de l'ouvrage.

Il est vrai que, comme le disent les paysans, il le cherchait en demandant à Dieu de n'en pas trouver. Il avait épousé, quelques années auparavant, une jeune fille fort honnête et fort gentille, demi-sœur de Thérèse Galichon, la femme de Bruno le serrurier. Après avoir commencé par manger la dot de sa femme, il faisait maintenant une vraie martyre de la pauvre créature.

Nous verrons tout à l'heure que le mot *martyre* n'est pas exagéré, quoique nous ayons adouci le cynisme des paroles de Blairzot et supprimé d'affreux détails dans le récit qu'il va suivre et qui, nous le répétons, est malheureusement au-dessous de la vérité.

Bouton-de-Rose et lui s'étaient connus dans les bals et les guinguettes des barrières. Aussi causaient-ils comme de vieux amis qui se retrouvent.

—Ah! ça, ta *largue* (femme) t'a donc mis à la porte? demanda Célestin en buvant à même une bouteille d'eau-de-vie, volée à quelque étalage par un *pégriot* (apprenti voleur), qui partageait en ce moment avec un camarade des fruits secs provenant de quelques autres vols.

J'vas t'dire comment c'est arrivé, mon vieux, commença Firmin Blairzot, qui, bien que parlant fort correctement quand il le voulait, mettait de l'amour-propre à imiter le langage de ses nouveaux compagnons de plaisirs. Comme j'avais *noce* hier, puisque c'était lundi, ta comprends que je n'étais pas en train de travailler aujourd'hui. V'là donc que j'passe ma journée au café, c'est à dire tant que j'ai eu de l'argent, car le chien de cafetier m'a ensuite fichu à la porte.... mais j'y r'viendrai ça! murmura-t-il en grinçant des dents et montrant le poing. Alors j'suis allé me promener aux Champs-Elysées. Mais quand j'vois passer tout c'beau monde, tous ces *lions*, comme ils disent, toutes ces belles femmes en grande toilette et dans de riches équipages, ça m'met hors de moi.... Est-ce juste, enfin, que tous ces gredins-là aient de beaux habits, de bons dîners et de jolies maîtresses!.... tandis que nous.... Est-ce que j'suis pas un homme comme eux, moi, enfin?

—C'est vrai ça, murmura Bouton-de-Rose. *Des jours*, quand j'passe devant les changeurs, où il y a des masses de pièces d'or, et devant ces marchands de vin *susqu'il* y a tant de bouteilles à la devanture, il me prend des rages, que j'voudrais *estourbir* les *cesses* qui ont d'ça à volonté.

—Juste comme moi, reprit l'horloger. Pour en revenir à mon histoire, v'là que j'rencontre un camarade à qui *j'tire une carotte* d'une roue *d'derrière* (cinq francs), en disant que ma femme était malade.... ce qui c'est vrai, après tout, puisqu'elle est accouchée, il y a trois jours. Alors comme j'avais les idées toutes noires, j'ai voulu les égayer et me *lanquer*, à moi aussi, des glaces et de la dorure. J'suis entré dans un beau *caboulot* où j'ai *étouffé trois perroquets* (bu trois verres d'absinthe). Alors, par exemple, j'me sentais bien à mon aise.

—Et dire qu'il y a des gens qui peuvent passer leur vie dans ces endroits-là, à jouer au billard et aux cartes!...

—Et à *pitancher de l'eau d'aff* (boire de l'eau-de-vie)! s'écria le charretier en frappant du poing contre la pierre sur laquelle il était assis.

—J'étais né pour ça, reprit l'horloger. Jouer au billard, ne rien faire, me bien nourrir et mener des belles dames en robes de soie dans une avant-scène.... Voilà ce qu'il me fallait.... Alors, vous comprenez comme ça m'a embêté de rentrer chez moi en sortant de ce *caboulot* où il faisait si bon et si chaud. Avec ça que j'avais *consommé* pour mes cinq francs et que j'étais *paff*, oh, mais là, bien!

—La joie du cœur, quoi! murmura le charretier.

—Non, moi, c'est le contraire. Quand j'suis gris, il me vient des idées.... sombres; j'voudrais briser les voitures qui passent, couper les jarrets des chevaux fringants de tous les muscadins qui nous éclaboussent; enfin, j'voudrais jouer du *surin* (couteau). Pour achever, je rentre chez moi.... j'étais pas trop comment, par exemple.... mais enfin j'rentre; j'arrive dans la chambre et je m'mets à cogner de droite et de gauche, histoire de m'annoncer.

(*A continuer.*)

APPEL
aux Photographes et aux Horticulteurs de la Louisiane.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

La commission impériale de l'Exposition universelle de Paris se propose d'organiser un DIORAMA VÉGÉTAL dans le Jardin du Palais, pour l'exposition de Dessins et surtout de tableaux photographiques de ce que la végétation offre de plus remarquable, de plus curieux, de plus utile et de plus intéressant, alors qu'il n'est point possible d'exhiber les produits mêmes de la nature. On recevra aussi des dessins du pays ou des paysages où croissent les plantes ainsi représentées.

J'invite les photographes et les horticulteurs à m'adresser par le crayon ou la photographie le compte également sur le concours des professeurs à l'Académie des Sciences de la Nouvelle Orléans, des professeurs de dessin et des chefs d'institution.

EDWARD GOTTHEIL,
Commissaire d'Etat à l'Exposition universelle de Paris de 1867.

(Circulaire.)

La commission impériale, en organisant l'exploitation des végétaux vivants dans le parc du Champ-de-Mars, désire représenter autant que possible, telles plantes qui ne peuvent être ici reproduites vivantes, avec leur développement complet et dans leurs positions naturelles, à cause de la grande distance de leur pays natal.

Elle propose, en conséquence d'établir dans le jardin consacré à l'Exposition Internationale d'Horticulture, un diorama montrant, sous son aspect caractéristique, la végétation des principaux climats du globe.

Afin de rendre cette exposition instructive, la commission impériale sera obligée de requérir toute garantie possible de l'exactitude artistique et scientifique de ces contributions. Parmi les visiteurs qui viendront de toutes les parties du monde, chacun voudra voir la représentation fidèle de la plante de son propre pays, et chaque tableau sera ainsi continuellement soumis à un examen sévère qui établira sa fidélité. Le public examinera avec grand intérêt cet abrégé du monde végétal, cette leçon véritable de géographie botanique, le tout dans un simple coup d'œil.

Pour rendre cela plus complet, il faut montrer ces spécimens de végétation dans leurs conditions naturelles, isolés et groupés, et choisir, pour la reproduction du tableau, le point de vue aussi bien que les effets d'optique sous lesquels la perspective et les détails des objets peuvent se voir avec la plus grande netteté.

La photographie, qui saisit son sujet presque instantanément, offre seule la garantie de l'exactitude et de la fidélité qu'on doit rechercher pour le nouveau diorama; et les photographes sont précisément les matériaux que la commission impériale recevra avec reconnaissance de toutes personnes qui l'aideront efficacement dans cette partie de ses travaux, et elle fera dans son rapport une mention spéciale des noms de tous les contributeurs.

29 aout

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, enduits d'alun et plâtre de Paris, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme il a été établi par l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, agent, 142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans le plus bref délai. 30 aout—6m

J. H. H. HEDGES,
MOULIN A COTON ET PIQUERIE,

RUE TCHOUPITOULAS, No 381,

Entre les rues Thalie et Terpsichore, au pied de la rue Hunter.

LE coton est transporté dans tous les quartiers de la ville. Les célèbres moulins à coton de E. Carver & Co sont employés dans l'établissement. Des sacs pour graines de coton en grenier et sont fournis aux planteurs et aux négociants-commissionnaires. Les prix les plus élevés sont donnés, comptant, du coton en graines. On recevra une boîte pour les ordres au No 166 de la rue Gravier. Au bureau de Poste, la boîte No 1,916.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

BUREAU DES ASSESSEURS DE VILLE.
Hôtel de Ville, 14 aout 1866.

LE Bureau des Assesseurs de la ville de la Nouvelle-Orléans ayant complété les tableaux d'assessement pour l'année 1866, toutes les copies du dit tableau ayant été déposées au bureau du secrétaire du Bureau, chambre No 15, Hôtel de Ville, [illegible] les contribuables de la dite ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] pendant le 15 du courant. Après [illegible] le Bureau des Assesseurs se réunira [illegible] 20 et 21 et le 24 septembre [illegible]

S. P. HARPER,
Secrétaire du Bureau des Assesseurs.

P. S. Les contribuables sont par le présent notifiés de venir examiner leur assessement, et s'il n'est corrigé à temps, le tableau ne le sera pas plus tard. 15 aout—1m

Charbon et bois de corde,

à vendre par

P. V. BERNARD,

Passage de la Bourse, No 58,

22 aout—1m entre Douane et Bienville.

Adolphe Boudousquié,

NOTAIRE PUBLIC,

A TRANSFÉRÉ son étude au coin des rues Royale et de la Douane, au Premier.

17 aout—1m Entrée: rue de la Douane, No 96.

AVIS.

MESSIEURS P. L. MASPERO et P. NUMA OLIVIER sont associés à ma maison de commerce depuis le 1er courant. La raison sociale sera : P. MASPERO & Co.

Nile-Orleans, 25 aout 1866.
P. MASPERO.
26 aout—10

A ceux que cela concerne.

LES SOUSSIGNÉS ayant appris que de la poudre avariée mise dans des barillets de la Poudre Orientale et recommandée aux acheteurs comme le véritable article, est journellement offert à des prix réduits, ils annoncent qu'ils sont autorisés, en leur qualité de seuls agents de la Compagnie connue sous le nom de "Oriental Powder Company," à intenter des procès en dommage à tous ceux qui, à partir d'aujourd'hui, continueront à se servir de la marque de la Compagnie.

BANLETT & BENNER,
Seuls agents de l'Oriental Powder Company,
Rue de la Commune No 56.
Nouvelle-Orléans, 28 aout 1866. 29 aout—1m

COMPAGNIE DE MANUFACTURE DE SOULIERS DU SUD.

AVIS est donné qu'une assemblée des actionnaires de la "Compagnie de manufacture de souliers du Sud" aura lieu le JEUDI, 20 septembre 1866, à 5 heures de l'après-midi, au bureau de MM. Breaux & Fenner, avocats, rue Carondelet, No 5, à l'effet de dissoudre la dite corporation et d'élire des commissaires-liquidateurs, conformément à la charte.

Nile-Orleans, 17 aout 1866.

JOHN THORNHILL,
ANTOINE CARRIERE, Directeurs.
WILHELMUS BOGART.

8 aout—30

Bouchons à vendre.

15,000 BOUCHONS à dames-jeannes.
10 balles BOUCHONS à vin et à bière de toutes dimensions, fraîchement reçus.

CUSACHS & OGDEN,
23 aout—3PP Encoignure Royale et St-Philippe.

LOTERIE
DE L'ÉTAT DU KENTUCKY.

CHAS. H. MURRAY & CO., directeurs.

GROS LOT......$50,000.

LOTERIE DE L'ÉTAT DU KENTUCKY.

Classe J.—Au bénéfice du Collége Shelby, devant être tirée à COVINGTON, Ky. le

SAMEDI, 15 SEPTEMBRE 1866.

PLAN.

1 lot de	$50,000	soit	$50,000
1 lot de	20,000	soit	20,000
1 lot de	10,000	soit	10,000
2 lots de	6,000	soit	12,000
2 lots de	5,000	soit	10,000
2 lots de	3,000	soit	6,000
2 lots de	2,550	soit	5,100
40 lots de	1,000	soit	40,000
50 lots de	400	soit	20,000
100 lots de	300	soit	30,000
300 lots de	200	soit	60,000

—Approximations :—

9 lots d'approximation, de $1000 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 sont	$9,000
9 lots d'approximation, de $600 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 sont	5,400
9 lots d'approximation, de $500 chacun pour les neufs unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 sont	4,500
18 lots d'approximation, de $400 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $6,000 sont	7,200
18 lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 sont	5,400
18 lots d'approximation, de $200 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $3,000 sont	3,600
18 lots d'approximation, de $100 chacun pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant les lots de $2,550 sont	1,800
600 prix formant un total de	300,000

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3; huitième de billet $1 50.

Les billets sont à vendre par
CHAS T. HOWARD,
marchand ayant licence,
Qui paie aussi les lots gagnés.
No 40, rue du Camp.
ou à la boîte No 682 du bureau de poste de la Nile-Orléans.
1er sept

Ecuries du CRESCENT.
Dr. JOSEPH ELLIOTT, Propriétaire.

Nos. 30 & 32, rue Baronne.

AYANT acheté du Col. James Mulligan ses écuries, situées aux Nos 30 et 32, rue Baronne, entre Commune et Gravier, j'ai l'honneur d'annoncer à mes amis et au public en général que je suis prêt à recevoir en pension les chevaux et les mulets et à prendre soin de toutes espèces de buggies et de voitures. Mon établissement (le mieux distribué et le plus sûr) contient 120 stalles et les meilleurs remises de la ville. Venant de recevoir une grande quantité de chevaux de trait et autres, et des buggies neufs, j'invite respectueusement mes amis et le public amateur à venir voir par eux-mêmes.

Il y a dans l'établissement un grand soin pour l'espèce des animaux; on soigne gratis ceux des malades, tant qu'ils sont sous ma surveillance.

JOSEPH ELLIOTT,
7 aout—3m Propriétaire.

POUR MOBILE, DIRECTEMENT.

Ligne Morgan—Steamers de la Malle des Etats-Unis.

SERVICE JOURNALIER.

Départ, MARDI, 4 septembre, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer neuf

MARY,

en fer, à basse pression et à aubes, capitaine A. L. Myers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
4 sept Au coin des rues Camp et Commune.

Bateaux de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Pour la BAIE ST-LOUIS, PASSE CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY ET BILOXI.

Le nouveau bateau en fer et à basse pression,

FRANCES,

Joe Walker, commandant,

partira régulièrement pour les endroits susdits, comme il est dit ci-dessous.

Le mardi, à l'arrivée des trains de Pontchartrain de 9 h. A. M.,
Le jeudi, " " 9 "
Le samedi, " " 12 h. [midi]

Pour revenir, il repartira de Pascagoula le mercredi et le dimanche matin; de Mississippi City et Biloxi, le vendredi matin, touchant à tous les endroits à l'exception d'Ocean Spring.

Le mardi et le samedi il ira jusqu'à Pascagoula.

I. C. HARRIS, agent,
Au coin des rues Camp et Commune.

Ces voyages seront faits régulièrement, à moins que le mauvais temps ou la marée basse n'y mette obstacle.
16 aout

POUR LES STATIONS DE BAINS
DE LA BAIE ST-LOUIS, PASS CHRISTIAN, MISSISSIPPI CITY, BILOXI ET OCEAN SPRINGS.

Le beau et très rapide marcheur, steamer
CAMELIA
capitaine W. L. Cozzens,
continuera ses voyages, partant de la Nouvelle-Orléans comme suit :

Le LUNDI, à sept heures et demie du matin, à l'arrivée du train du char Pontchartrain.
Le MARDI, à 9 h., do do do
Le JEUDI, à 9 h., do do do
Le SAMEDI, à 2 h., do do do

Pour revenir, il partira :
Le DIMANCHE soir, Le MERCREDI matin.
Le LUNDI soir, Le VENDREDI matin.

Le LUNDI, le bateau ira directement à Biloxi et Ocean Springs; il en repartira la même soir, touchant alors à toutes les autres stations.

Les voyages se feront toujours comme il est spécifié plus haut, à moins que le mauvais temps ou la basse marée n'y mettent obstacle.

Le samedi, on ne recevra positivement plus de fret après l'arrivée du train de midi.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA,
14aout 10 rue Carondelet.

BATEAU DU LAC.
Bateau à basse pression de la malle des Etats-Unis.

Pour Mandeville et Madisonville tous les jours

Le beau et rapide bateau favori à basse pression et à roues latérales LAURA, partira comme suit :

Les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis, à l'arrivée des chars Pontchartrain de midi.

Le SAMEDI le LAURA partira à l'arrivée du train de 3 heures P. M., et le DIMANCHE à l'arrivée du train de six heures et demie du matin.

Le fret pour Covington doit être envoyé au dépôt du chemin de fer, à dix heures et demie du matin, au plus tard; celui destiné à Mandeville et à Madisonville, également à 10½ heures du matin, au plus tard.

LOUIS FRIGORIO.
24 aout—1m No 29, rue de Chartres

Pour Brazos Santiago—Directement.

Steamers de la malle des Etats-Unis—Ligne Morgan.

Partira DIMANCHE, 9 septembre, à 8 heures A. M. POUR BRAZOS SANTIAGO

Le steamer à basse pression et à roues latérales,
ST-MARY,
Capitaine Farwell,
Partira comme il est dit ci-dessus, avec la malle des Etats-Unis, de la tête de la rue St-Joseph.

Pour le fret ou le passage, s'adresser à
I. C. HARRIS, agent,
au coin des rues Camp et Commune.

Un bateau de cette ligne partira toutes les semaines pour le port ci-dessus.

Le steamer ST-MARY partira pour Brazos Santiago, dimanche 9 septembre. 3 septembre

POUR GALVESTON, INDIANOLA ET LAVACA.

—Steamers de la malle des Etats-Unis.—
Ligne de Morgan.

Départ, MERCREDI, 5 septembre, à 8 h. du matin.

Passage pour Galveston, cabine, $15.

Le fret pour Lavaca sera livré le long du bord du steamer dans la baie de Matagorda.

Le fret pour Galveston sera reçu à moitié des prix indiqués sur les cartes.

Pour Galveston, Indianola et Lavaca, le steamer en fer à basse pression et à aubes,

I. C. HARRIS,
commandant Wm Scrimgeour,
partira à la date ci-dessus, du pied de la rue St-Joseph.

Pour fret ou passage, s'adresser à
I. C. HARRIS,
coin Camp et Commune.

Ces steamers, apportant les malles des Etats-Unis partent fort exactement à la date indiquée dans les journaux. 1er sept

Seule ligne directe pour la France

Service des Paquebots Poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments partiront comme suit de l'embarcadère No 50, Rivière du Nord:

NAPOLEON III	Rocande	Samedi 8 sept.
PEREIRE	Duchesne	Samedi 22 sept.
VILLE DE PARIS	Surmont	Samedi 6 oct.
EUROPE	Lemarie	Samedi 20 oct.

Prix de passage en or.

Première classe, $135. Seconde classe, $80, y compris le vin de table pour l'une et l'autre classes.

Les steamers de cette ligne n'admettent pas de passagers d'entre-pont.

Les passagers qui ont l'intention de débarquer à Brest, seront pourvus de coupons de billets de chemin de fer, moyennant $5 pour les premières classes, et $3 pour les deuxièmes.

L'assistance médicale ne coûtera rien.

Pour plus d'information s'adresser à
GEO. MACKENSIE, agent, 58 Broadway.

A la Nile-Orléans, V. FERRILLIAT, 53 Carondelet. A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel; Au Havre, chez William Iselin & Co.

Les personnes désirant partir pour France peuvent obtenir leurs billets de passage sans écrire ou télégraphier à New York, en s'adressant à M. V. Ferrilliat No 53, Carondelet. 9 fév

De New-York à Vera-Cruz
DIRECTEMENT.

La Compagnie Générale Transatlantique expédiera les vapeurs suivants:

Le Tampico, vers le 10 septembre.
La Floride, vers le 1er octobre.

Qui prendront les passagers, comme le fret, à des prix modiques.

S'adresser à GEO. MACKENZIE, agent,
15 août 58 Broadway.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York.

LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.
EVENING STAR	2500 "	Knapp, "
GUIDING STAR	2500 "	Berry, "
MISSISSIPPI	2200 "	Sumner, "
MERRIMACK	2200 "	Vansier, "
HAVANA	2000 "	Farber, "
MONTEREY	1400 "	Whitman "
MARIPOSA	1400 "	Quick, "
MATANZAS	1400 "	
MISSOURI	1400 "	

Le vapeur
MARIPOSA,

Partira SAMEDI, 8 septembre 1866, à 7 h. du soir, du wharf de la Compagnie, en face de la place Jackson. On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

WILLIAM CREEVY, agent,
35 rue Carondelet, Nile-Orleans,
C. K. GARRISON, président,
15 août Bowling Green, New-York.

Le MISSISSIPPI, ayant été retenu partira LUNDI soir. Les passagers devront se trouver à bord à 6 heures précises.

Paquebot régulier pour la Nouvelle-Ibérie et St-Martinville, en connection avec le Grand chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Le beau steamer favori et rapide marcheur Têche, E. B. Trinidad, capitaine, Emile Landry et Robert Smythe, commis, ayant été entièrement remis à neuf, reprendra ses voyages pour les Attakapas lundi, 13 aout 1866.

Il partira de Brashear City le lundi, le mercredi et le vendredi, à l'arrivée des trains de la Nouvelle-Orléans.

Pour revenir, il partira de la Nouvelle-Ibérie le dimanche, le mardi et le jeudi, à 3 heures de l'après-midi.

Le Vendredi le TECHE ira jusqu'à St-Martinville.

Pour plus ample information s'adresser à
A. S. CHARPANTIER,
No 62 rue de la Douane,
ou à J. E. CARLIN,
11 aout—3m No 83 rue Vieille-Levée.

Pour les Forts, Quartier des Buras, la Pointe à la Hache, et toutes les stations et plantations sur la route—Le beau et rapide steamer A. G. Brown, capitaine Alex Quesnt, fera le service ci-dessus pendant toute la saison, partant de la Nouvelle-Orléans tous les dimanches et mercredis à 10 heures A. M., et revenant les lundis et jeudis, avant la nuit.—Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JOHN E. HYDE & CO,
1er sept—1m No 113, rue de la Commune.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine J. M. White—Pour Eggs Point, Lake Washington, Grand Lake, Carolina Landing, Ashton, Pilcher's Point, Shipwith's Landing, Lake Providence, Goodrich's Landing, Omega, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, Bayou Sara, Baton Rouge et tous les débarcadères intermédiaires.

Le GREY EAGLE prendra la place du GEN. QUITMAN, à partir du 28 juin et fera le service de Vicksburg et des Bends. Il part le MARDI de chaque semaine.
8 aout—1 m

POUR GALVESTON ET INDIANOLA, par la voie du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, et la baie de Berwick.

Les personnes qui voyagent sont informées que la ligne Morgan de steamship de première classe, en fer, à basse pression et à roues de côté, offrant tous les accommodements de luxe, partiront en rapport direct avec les heures des trains du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest. Ils partiront de Brashear lundi et le vendredi, immédiatement après l'arrivée des trains de 6 heures, venant d'Alger.

Le bateau-ferry du chemin de fer part du pied de la rue Ste-Anne, à 7 heures et demie du matin.

On donnera des checks ou numéros pour les bagages d'un bout à l'autre de la route.

Pour le passage ou le fret, s'adresser au bureau du Grand Chemin de Fer de la Nile-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, No 62, rue du Canal, de 9 heures du matin à 4 heures du soir, tous les jours, et le dimanche de 9 heures à midi.

G. W. R. BAILEY,
Surintendant général.

POUR LA HAVANE.

Le paquet régulier brick SIR ROBERT PEEL, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira pour le port ci-dessus dans le plus bref délai.

Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine à bord, poteau No 12 Deuxième District, ou à
E. TROISGROS,
24 aout—5 f. 37, rue de la Douane.

POUR VERA CRUZ.

La belle goélette mexicaine Paquete de Tampico, fine voilière et de première classe, capitaine Gaunome, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour le susdit port. Pour reste de fret ou passage, s'adresser à
J. M. ORIOL,
20 aout Rue de la Vieille-Levée, No 127.

LES SOUSSIGNÉS

ONT formé, ce jour, une société sous la raison de Couturié & Bordelois, pour les affaires de commission en général, et l'importation de vins, eaux-de-vie, etc.

AM. COUTURIÉ,
E. BORDELOIS.
Nile-Orléans, 31 juillet 1866. 1 aout—1m

Geo. H. Clarke. Wm Dougherty

ORLEANS HOUSE,
A l'angle des rues Commune et Saint-Charles.

CLARKE & DOUGHERTY, propriétaires.
21juillet—3m

Annonces parisiennes
PUBLIÉES PAR M. H. GAILLARDET,
No 21, rue TREVISE, PARIS.

INJECTION ET CAPSULES VÉGÉTALES AU MATICO.
GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Nouveau traitement exclusivement végétal, préparé avec les *feuilles de Matico, arbre du Pérou*, pour la guérison rapide et infaillible de la gonorrhée et écoulements de toute nature, sans crainte aucune des rétrécissements du canal ou de l'inflammation des intestins. La plupart des médecins de Paris ont renoncé, dès son apparition, à tous les autres médicaments. L'*Injection* s'emploie au début de l'écoulement, et ne provoque ni douleurs ni cuissons; les *Capsules* dans tous les cas ou l'on préfère les médicaments internes et surtout dans ceux chroniques et invétérés, qui ont résisté aux préparations de copahu, cubèbes et autres injections à base métallique, qui sont toutes dangereuses. L'emploi simultané de ces deux produits constitue une médication très-active.

Dépôt général : à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

L'Injection et Capsules Matico se trouvent également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Douane et Bourbon.

PASTILLES ET PRISES DIGESTIVES DE BURIN DU BUISSON

PHARMACIEN, LAURÉAT DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE DE PARIS.

De récentes expériences faites sur une vaste échelle par le Professeur PETREQUIN, de Lyon, confirmées par ses collègues des hôpitaux, et plus tard par toutes les notabilités médicales de Paris, ont démontré l'efficacité remarquable des PASTILLES ET PRISES A BASE DE LACTATES ALCALINS, nouveaux sels découverts par M. BURIN DU BUISSON, dans tous les cas où l'on veut guérir, d'une manière rapide et sûre, les Gastrites, Gastralgies, Maux d'estomac, les Maladies du foie, des reins et des intestins. — Sous leur influence, les Pituites, Aigreurs, Renvois de gaz, Jaunisse, Maux de tête, Migraines provenant de mauvaises digestions, cessent comme par enchantement, et les malades recouvrent la santé, la force et l'appétit. Cette nouvelle découverte, qui se présente sous les auspices médicaux et scientifiques les plus sérieux, est d'une parfaite inocuité, s'administre sans le moindre inconvénient aux personnes délicates, et remplace avec le plus grand avantage les Pastilles et Eaux minérales de Vichy, Spa, Bussang, Pougues, etc.

Dépôt général : à *Paris*, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à *New-York*, J. Becker, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — *Nouvelle-Orléans*, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

Se trouvent également chez LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure Douane et Bourbon.

COPAHINE MÈGE
G. JOZEAU

PHARMACIEN, 123, BOULEVART MAGENTA.

Ce médicament, qui a mérité les remerciments de l'Académie Impériale de Paris en 1840, la recommandation des médecins spéciaux de Paris et de Londres, est depuis 26 ans le traitement le plus agréable, le plus facile, le plus discret des maladies vénériennes. Les malades l'emploient sans répugnance et avec sécurité contre le retour de la maladie. La marque de fabrique ci-contre et la signature G. JOZEAU, garantissent de toute contrefaçon ou imitation dangereuse.

Dépot chez M. DUCONGÉ, droguiste ; L. CASTEL, coin Douane et Bourbon ; SCHWAB rue de Chartres.

PARFUMERIE ANGLAISE DE RIMMEL

SAVON GLYCÉRINE pour blanchir et adoucir les mains. 2 fr. la boîte de 3 pains.

EXTRAIT de JUS DE LIMON et de GLYCÉRINE, pour nettoyer les Cheveux et les rendre souples et brillants. 2 fr. 50.

VINAIGRE RIMMEL, d'un arome délicieux, pour la Toilette et les Bains. 1 fr. 50.

EXTRAITS d'Odeur: Ess. Bouquet, Violette, Foin nouveau, etc. 2 fr.

ALMANACH parfumé et illustré, 50 cent.; *franco*, pour 55 cent.

COSAQUES à l'Eau de Rose, surprise amusante pour dîners, bals et soirées. Boîte 3 fr.

COLD-CREAM à la Glycérine et à la Fraise. 1 fr. 50.

ARTICLES nouveaux et élégants pour Étrennes et Cadeaux.

96, Strand, 128, Regent st., 24, Cornhill, LONDON.

DÉPOT A PARIS, Boulevard des Italiens, 47.

Dépôt chez M. DUCONGÉ, droguiste ; L. CASTEL, coin Douane et Bourbon. SCHWAB rue de Chartres.

AVIS AUX DAMES ÉLÉGANTES
ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE E. COUDRAY
POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

[illegible] SE TROUVE A LA FABRIQUE, 13, rue d'Enghien, PARIS [illegible]

OPPRESSION. ASTHME, SUFFOCATION,

et toutes les affections des voies respiratoires sont calmées à l'instant même et guéries par les TUBES LEVASSEUR, pharmacien, 19, rue de la Monnaie, Paris. Prix 3 fr.—Dépôt chez M. DUCONGÉ et L. CASTEL.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE DE LA PEAU ET DU VISAGE
PAR LA
PARFUMERIE ORIZA
Inventée par L. LEGRAND, Parfumeur
Fournisseur des Cours de France, de Russie et d'Italie
rue St-Honoré, 207 A PARIS

CRÈME-ORIZA
Pour conserver la jeunesse au visage, détruire les rides et donner de la transparence à la peau.

LOTION ORIZA-LACTÉ
(LAIT ANTIPHÉLIQUE)
Lotion laiteuse pour adoucir, blanchir la peau et enlever les taches de rousseur.

ORIZA-POWDER, Fleur de Riz de la Caroline pour le visage. [illegible]

SAVON ORIZA, d'une douceur de pâte extra-ordinaire et d'un parfum des plus suaves, préparé pour les bains et pour l'usage de la barbe.

ORIZA-FLOWERS, Eau admirable de toilette, pour tonifier la peau, parfum suave et délicat.

ORIZA-ACIDULINE, Vinaigre de toilette aromatique, parfum suave et frais.

ORIZA-BRILLANTINE, cristallisée à la violette, pour donner du brillant aux cheveux et à la barbe.

ORIZA-FLUID, Pommade nutritive et fortifiante, pour nourrir les cheveux et les empêcher de tomber.

ORIZA-CREAM MOUSSEUSE, Pâte spécialement.

ORIZA-LYS, Parfum distingué (adopté par la fashion) pour le mouchoir.

POSSESSEUR DE DEUX PRÉCIEUSES RECETTES DONNÉES PAR LE CÉLÈBRE DOCTEUR CHOMEL

EAU TONIQUE DE QUININE ET POMMADE AU BAUME DE TANNIN
POUR LA PROPRETÉ ET LA SANTÉ DE LA TÊTE, FORTIFIER LA CHEVELURE ET EN ACTIVER LA POUSSE

A la Nouvelle-Orléans chez M. Ducongé, rue de Chartres ; chez L. Castel coin Douane et Bourbon, et chez tous les parfumeurs.

Médaille d'OR & Prix de 16,000 fr.

QUINA LAROCHE

BIEN SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS

Cet ÉLIXIR TONIQUE, et FÉBRIFUGE contient sous un petit volume la totalité des principes des *trois quinquinas*. Ni trop vineux, ni trop sucré, il est aussi agréable qu'efficace, convient aux natures délicates ou affaiblies, et modifie très vite *Gastrite, la chlorose, les quinzes, dyspepsie, épuisement, manque d'appétit* et toutes *les affections fébriles.*

QUINA LAROCHE *uni*; dito *ferrugineux*
DÉPOT à PARIS, 15, rue Drouot.
NILE ORLEANS, chez M. SCHWAB (pharmacien, rue de Chartres 127, 129) chez M. DUCONGÉ droguiste, et dans toutes les pharmacies.

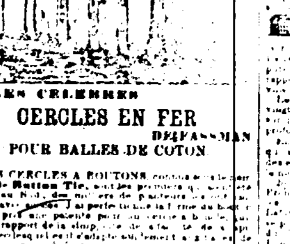

LES CÉLÈBRES CERCLES EN FER
DE FASSMAN
POUR BALLES DE COTON

MES CERCLES A BOUTONS communément appelés *Button Tie*, ont été premiers [illegible] je puis affirmer [illegible] et j'ai pris une patente pour un cercle à boucle, qui [illegible] le plus simple et le meilleur [illegible] prouvé jusqu'ici au public.

On reconnaît partout, aujourd'hui, les avantages du fer sur la corde pour balles de coton [illegible] Des milliers de balles de coton [illegible]

Les cercles sont d'une longueur de 10 pieds 10 pouces et demi et d'une pièce. On emploie le plus souvent 6 cercles de 10 pieds, mais les grosses balles en exigent quelquefois de 10 pieds et demi et d'une pièce [illegible] Le poids en est d'environ 5½ livres par balle.

J'ai pris des mesures pour l'importation d'une grande quantité de fer anglais de la meilleure qualité et j'ai conclu les arrangements avec MM. Chambers & Latting pour la vente et la livraison de nos fers.

Navire Refuge, Nile-Orléans, 7 juillet 1859
A M. H. Fassman.

Monsieur—En janvier dernier, je reçus de votre part 1000 balles de coton, environ [illegible] cerclées en fer. Je peux certifier que ces balles étaient en meilleur état que le coton qui est généralement livré à bord des navires [illegible] Le coton, lorsqu'on le retire du navire à Liverpool, était en meilleur état que celui pour lequel on a employé de la corde. Les cercles en fer sont bien préférables à la corde pour le dernier plan d'arrimage [illegible] Je puis, en toute confiance, recommander vos cercles en fer [illegible] pendant le chargement et pendant le déchargement.

Je suis, respectueusement, etc.
JOHN HOWARD, capitaine.

CHAMBERS & LATTING.
Agents pour la vente des cercles en fer de Fassman
ET
Marchands de toile, de corde, et de ficelle d'emballage.
Rue Carondelet, No 61, Nile-Orléans.
17 juin—6m

GILLESPIE J. W. & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES.

Seuls agents pour la vente des célèbres C. G. O. Naval Stores (fournitures de navires)
7juillet—2m Rue du Canal No. 156.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Cercle Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement.
7nov—

Mme ALLUARD,
Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être l'instrument de la Providence pour les malades qui ont recours à ses soins—spécialement pour les cas de maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD guérit également la gastrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tremé, 348, entre Ursulines et St-Philippe.

Avis spécial.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE COMMERCIALE fera l'ouverture de son bureau, au No 11, Commercial Alley, lundi, 20 aout 1866.

G. O. SWEET,
5 aout—1m Secrétaire.

Presse à coton de Newell,
Supérieure à toutes les autres.

IL Y EN A PLUS DE 200 EN USAGE.
Elle est forte, durable et bon marché.

LES vis et les pièces en fonte pour la presse à coton inventée par le Dr Newell, de Grand Gulfe, sont manufacturées par Stedman & Cie exclusivement pour le soussigné, qui est maintenant prêt à en fournir telle quantité qu'on voudra.

Les bis de la vis et ceux de l'écrou s'adaptent parfaitement l'une l'autre, et, exerçant un poids égal sur tous les fils en même temps, ils n'ont pas sujets à se fausser ou à se rompre, fonctionnent, toujours, et avec facilité [illegible]

Depuis l'invention de la Presse du Dr Newell, beaucoup de modifications importantes y ont été faites à différentes époques, modifications par lesquelles le poids de la presse a été considérablement augmenté, et en même temps la puissance [illegible]

Cette presse est aussi généralement en usage, surtout dans les environs de Natchez, Vicksburg, La Providence, Grand Gulfe, dans tous les endroits du bord du Mississippi, et presque partout dans les Etats du Mississippi et de la Louisiane [illegible]

En magasin: Vis de 6, 8, 9 et 11 pouces de large sur 12 pieds de long pour la force exercée par les chevaux, aux prix suivants:

Vis de 6	pouces	....	$2 25
" 8	"	....	2 50
" 9½	"	....	3 00
" 11	"	....	4 00

WM. L. CUSHING, Agent,
No 61, rue St Charles, coin Union,
Au Dépôt de Dégrainage de Coton,
11 aout— Nile Orléans.

Cercles de Baril ! Cercles de Baril !
BOIS!

10,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois [noyer dur pour tonneaux];
20,000 des meilleurs cercles de l'Ouest en bois de noyer [dur pour barils];
20,000 " " " en bois de noyer [dur pour demi-barils.

A vendre en telle quantité qu'on voudra, au prix moins élevé du marché, par C. M. Phelin, No 50 rue de la Vieille-Levée.

On à la cour de l'encoignure Première et Water, Quatrième District.

N. B. — Ayant l'usage des barges et des steamers, je suis prêt à contracter pour envoyer du bois à n'importe quel point de la côte après Bayou Sara.
1er sept—1m C. M. PHELIN.

A VENDRE.
Eaux de vie en Douane.

10 demi [illegible] Otard Dupuy & Co, vendange de 1858, 1864, 1865.

[illegible]

Vins de Porto et Sherry.

60¼ Porto Bonaventure Reig.
100¼ do St-Martin.
50¼ do T. Danton.
20¼ Sherry.

Vins rouges en barriques et en caisses.

400 barriques Martinez.
400 caisses do.
300 do Cantenac 1864.
200 do Chateau Sybirol 1864.

Vins blancs en caisses et barils.

300 caisses Martinet Graves.
10 barils do do.
200 caisses Sauret Barsac.
10 barils do do.

Champagne.

500 caisses Charles Heidsieck grandes bouteilles.
300 do do do grandes bouteilles.

A vendre par AUG. COUTURIÉ,
11 aout—15 37, rue Vieille-Levée.

Victor Maignan & F Laborde,
Marchands commissionnaires et importateurs de vins, eaux-de-vie, sardines, fruits, conserves, etc., etc.

NO 49 RUE VIEILLE-LEVÉE.

1 juillet—3m

LE soussigné ayant acheté les écuries bien connues de Dr. Elliott, au No 71, rue Baronne, exprime sa reconnaissance pour le patronage libéral qu'on a jusqu'à ce jour accordé à cet endroit et espère mériter, par l'attention régulière qu'il mettra à son travail, la continuation de ce patronage. On trouvera constamment à cet établissement de beaux barouches, des chevaux de monture et des mulets à vendre, ainsi que des attelages [simples ou doubles] à louer. On donne le plus grand soin aux chevaux des particuliers.

9 aout—1m GEO. W. LEONARD.

Le Docteur A. LANDRY,

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS

a fixé sa résidence à la Nouvelle-Orléans

No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
7 aout—3m

Bureau d'Immigration
RUE ROYALE, 31

On trouvera le Dr. F. O. A. KAUFMANN (résidence rue Dumaine, 95) de midi à 2 heures, au bureau de l'immigration pour donner des renseignements.

OSCAR BERCIER,
Négociant - Commissionnaire,
NO. 58 RUE DES MAGASINS,

1 juillet—2m au premier.

Avances sur Consignations

à New York, Boston, Liverpool, Havre, Bordeaux, les Antilles, et change sur New York, le Hâvre, Paris, Bordeaux.

OSCAR BERCIER.
1erjuillet—3m 58, rue des Magasins.

Hôtel de Mandeville.

Le soussigné reste possesseur de l'établissement connu sous le nom de MANDEVILLE HOTEL [ancienne maison Lostrade] et situé à Mandeville.

Pension et logement, $3 50 par jour.

25 aout—1m F. COLOMES

Banque des Citoyens de la Louisiane.
Nouvelle-Orléans, 1er aout 1866.

IL a été déclaré aujourd'hui un dividende semi-annuel de cinq pour cent sur le capital de cette banque, et de plus un dividende extraordinaire de cinq pour cent. Les deux seront payables aux actionnaires à dater du 13 du courant.

J. L. DELERY,
2 aout—1m Caissier.

Dr. T. ANTOINE,
MÉDECIN FRANÇAIS,
Ancien praticien de 30 années,

Traite par la connaissance certaine des causes primitives et efficientes de toutes les maladies, particulièrement les maladies graves, épidémiques et chroniques.

29, rue Bourbon, entre Douane et Bienville.
18aout—1m,P.P.

Bonner, Goode & Dillingham,
AVOCATS,
E. M. BONNER, E. J. GOODE, J. P. DILLINGHAM,
Bureau :
Encoignure Camp et Gravier, au-dessus de la banque du Canal.
21 juillet—3m

HOTEL FIJUX,
10 & 12 Waverly Place—New-York,
à un block de Broadway, derrière New-York Hotel.

M. FIJUX a l'honneur d'informer ses clients et les voyageurs de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient d'agrandir son établissement en y joignant la maison voisine de la sienne.

Cet Hôtel situé au centre de la ville et à quelques portes de Broadway, dans un quartier tranquille, réunit tous les avantages que peuvent désirer les étrangers, sous le rapport du confort, que sous le rapport d'une bonne table française.

Table d'hôte à 6 heures. Appartements pour familles, etc., etc. 21 juin—3m

Dr. SABOURIN,
166, DOUANE,
ENTRE DAUPHINE ET BOURGOGNE.
22 juin—3m

INSTITUTIONS.

COLLÉGE
DE LA LOUISIANE.
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER.

Pensionnat et Externat,
RUE HOPITAL 134,
(entre Dauphine et Bourgogne.)

La reprise des cours a eu lieu mardi 21 aout.

Pour plus amples renseignements, voir à la colonne de Avis. 21 a 4 1m

COLLÉGE DIRIGÉ PAR M. CARON,
Rue des Remparts Nos 210, 212 et 214,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Instruction commerciale et industrielle.

LANGUES modernes, Calcul, Tenue des livres, Géométrie, Dessin linéaire, Mécanique, Connaissances usuelles. Classes du jour de 9 à 4 heures pour les enfants et les jeunes gens. Classes du soir, de 6 à 9 heures pour les grandes personnes. Cours en commun et Leçons particulières. 27 aout

INSTITUT SAINT-CHARLES,
Pensionnat et externat pour les jeunes Demoiselles,
Dirigé par Mme C. MACÉ,
Rue Bourbon, No 104.

LE cours des études recommencera, dans cette institution, LUNDI, 3 septembre.

Un grand nombre de professeurs d'élite sont attachés à l'Institut St Charles depuis longues années, et rien n'est négligé par la Directrice, ou le soit, pour donner aux élèves qui lui sont confiées, la plus haute éducation morale et intellectuelle.

Pour prospectus s'adresser au local de l'Institut.
28 aout—3 m

INSTITUTION LOCQUET.

RUE ST-CHARLES, 212 et 214,
et
199 et 201, RUE DU CAMP.
(entre les rues Julie et St-Joseph.)

Pensionnat et Externat de Demoiselles.

Année scolaire 1866-1867.

MADEMOISELLE M. A. Burr, ayant succédé à Madame Max Le Roy dans la direction de cet établissement, a l'honneur de prévenir les parents que les cours seront réouverts à l'institution le lundi 3 septembre prochain, et qu'ils se continueront régulièrement jusqu'au mois d'aout 1867.

Mademoiselle BURR, dont tous les efforts tendront à la placer à la hauteur de sa tâche, ose espérer que les familles voudront bien lui conserver le patronage qu'elles avaient accordé à sa devancière.

Pour tous renseignements, s'adresser directement ou par lettre à MLLE M. A. BURR, à l'Institution.
8aout—1m

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21 aout—6m

Amandes. Amandes.

51 SACS amandes coques tendres de Tarragone.
500 caisses sucre blanc et jaune.
A vendre par AUG. COUTURIÉ,
11 aout—15 No 37, rue Vieille-Levée.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ donne avis au public qu'il a établi un bureau dans cette ville où les affaires suivantes seront régulièrement exécutées, savoir :

1o—Comme Commissionnaire de presque tous les Etats de l'Union il authentiquera par autorité de ces Etats, tous actes faits ici qui ont à être enregistrés dans les autres Etats; administrera des affidavits recevra et exécutera des commissions interrogatoires pour prendre des témoignages devant les Cours des autres Etats.

2o—Comme Agent-Général du Texas, il se chargera d'examiner et donner son opinion par écrit ou verbalement sur tous les titres de terres au Texas,—de payer toutes taxes dans cet Etat,—d'y faire toutes collections, soit par voie judiciaire ou autrement,—se chargera d'y obtenir les titres de terres auxquels peuvent avoir droit les héritiers de ceux qui combattirent pendant la guerre d'indépendance de ce pays en qui y émigrèrent depuis 1830 jusqu'en 1840.

3o—Il se chargera de procurer des pensions ou donations de terres (bounties) pour tous soldats ou marins invalidés par des blessures reçues au service des Etats-Unis; ou pour veuve ou autres héritiers et les soldats morts de leurs blessures.

Les soldats de couleur étant assimilés aux mêmes droits et récompenses, il se chargera d'obtenir pour eux ou leurs héritiers les mêmes pensions ou bounties.

Toute femme de couleur dont le mari est mort de blessures reçues au service des Etats-Unis, si elle avait vécu avec lui au moins deux ans avant son enrôlement, dans des relations conjugales quoique non légitimement mariée, est considérée comme sa veuve, et elle ou leurs enfants ont droit aux pensions.

4o—Il fera aussi le courtage d'immeubles; vendra et achètera en commission; se chargera de louer les propriétés et recevoir les rentes, &c. Des livres seront ouverts à son office où les personnes intéressées pourront voir d'un coup-d'œil ce qui est offert.

Office rue Carondelet No 2, Bureau No 10.
5 aout—1 m J. CASTANIÉ.

A Louer

Immédiatement, une belle et bonne maison de résidence, à étage, en parfait état, ayant huit pièces, avec parterre sur un des côtés et cour carrelée dans le fond, cuve, puits, four, écurie, hangar pour la blanchisserie, etc. Cette maison, fort agréable pour une famille, est située rue Dumaine, No 270, entre Rocheblave et Tonti.

S'adresser à H. FRÉCHOU,
29 aout— No 270, rue Poydras.

JUSTE FONTAINE
Courtier,
No 12, rue Royale, entre Canal et Douane

Il achète et vend des propriétés foncières, lots de terre, des terres, des billets à longues dates et des billets hypothécaires.

VENTES JUDICIAIRES.

SUCCESSION de feu FRANCIS CLARK

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]. En vertu d'un ordre de vente rendu le 1er de septembre 1866 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, dix Octobre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

[illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
4sept—4, 13, 21, 29; 6 oct.

Succession de Thomas Hughes, E. fas. en faveur de Henry Williams, Jr., et de J. Q. Bradford, contre les enfants mineurs de Thomas Hughes.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,418. En vertu de deux writs de fieri facias [illegible]

[illegible]

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
10 aout—18, 27; sept 11

Charles J. Leeds vs Louisiana Manufacturing Company.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,521—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI quatre de septembre [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS.

BERTRAND SAINT vs. CHARLES SEUZENEAU

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

W. C. Budd vs. Joseph Stetson.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

HARRY T. HAYS
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1 aout—27 sept 4 11 18

John Davy, Samuel M. Todd, syndics, vs. le capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Fanny Pearson.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Le bateau à vapeur FANNY PEARSON [illegible]

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS
Shérif de la paroisse d'Orléans
18 aout—27—4 11 18 sept

C. N. Roth et son épouse vs. Antoine P. Mathonneaux,
James L. Barker, Adm'r vs. le même
Balthazar Dupuy & als vs. le même
La veuve Daniel Holliday vs. le même
Joseph Perrin Mathonneaux vs. le même

COUR DU CINQUIEME DISTRICT JUDICIAIRE paroisse Iberville—No [illegible] En vertu de cinq writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour du Cinquième District judiciaire paroisse d'Iberville [illegible] je procéderai, le mercredi, douze de septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain jugement rendu en faveur de John L. Pollitz, au procès de John L. Pointer vs la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands, portant le No 17,242 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans. Le dit jugement étant pour la somme de dix mille piastres (10,000), rendu le 27 de juin 1866 et signé le 2 juillet de la même année.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions comptant au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans
1er sept—4 7 10 12

Joseph Bazanac vs. Théophile Bertrand et John Hewlett, Jr.

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 16,310—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, onze de septembre 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé au faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, à l'angle nord des rues Dumaine et Tremé, faisant partie du terrain désigné par le numéro Un, de l'îlet numéro Cinq, borné par les rues Dumaine, Tremé, St-Philippe et des Marais, suivant plan dressé par le voyer de cette ville, le 8 d'avril 1822, et annexé à un acte en date du 16 de novembre de la même année, au rapport de Félix de Armas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure (mesure américaine) trente pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de soixante-sept pieds et cinq lignes et face à la rue Tremé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison de résidence basse, avec attique, briquetée entre poteaux, couverte en ardoises, ayant quatre chambres au rez-de-chaussée, avec deux ayant foyers, galerie fermée et cabinet, deux chambres avec foyers dans l'attique.—Une cuisine à deux étages, briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, ayant quatre chambres, deux au rez-de-chaussée avec foyers et deux au premier, cour briquetée, water works, &c. Le tout divisé en deux locations.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de Isidore-Eugène Pinsard, suivant acte au rapport d'Abel Dreyfous, notaire public en cette ville, en date du 1er mai 1850.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS, Shérif
11aout—20, 29—sept 4, 11 de la Paroisse d'Orléans.

VENTES DE CONSTABLE.

Vente par le Constable.

J. Jonau contre Maximilien Freche alias Clary Jeune.

COUR du Quatrième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans—No 23 210—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible] Quatrième Juge de Paix, dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à la vacherie de M. Jean Turcagne, au No 375 de la rue St Philippe, entre les rues Miro et Tonti, Deuxième District de cette ville, SAMEDI 8 septembre 1866 à midi—

5 VACHES A LAIT,—saisies dans le susdit procès.
Conditions—comptant.
F. AD. FORTIER.
Constable de la Cour du Quatrième Juge de Paix.
29 aout—4 sept

Bureau de Santé,
No 132 rue Gravier.

Nouvelle-Orléans, 7 aout 1866.

Le public trouvera des *livres de plainte* aux endroits ci-dessous, de neuf heures du matin à six heures du soir, tous les jours.

Premier District.
Dr JAMES BURN, officier du bureau de santé, No 94 rue du Camp.

Deuxième District.
Dr. ERNEST S. LEWIS, officier du Bureau de santé, No 215 rue St-Pierre, près Chartres.

Troisième District.
Dr. H. C. TEBAULT, officier du Bureau de santé, coin Champs-Elysées et Dauphine.

Quatrième District.
Dr JOHN J. HULSE, officier du Bureau de santé, No 200 rue St-André, près Magasins.

Et à notre bureau.
GEO. W. DIRMEYER,
8aout—1m secrétaire du Bureau.

Tapis, Rideaux, Nattes, &c.

NOUS avons reçu dernièrement un bel assortiment d'Etoffes à rideaux, telles que satin de laine, reps, damas laine, et dentelles, de différentes qualités, Brandebourgs, corniches, bandes, flèches, &c., &c. Tapis de toile et de toutes qualités.

Toiles cirées, nattes et tout ce qui se rattache à notre genre de commerce. Nous offrons les articles à un grande réduction.

3avril—3m A. BROUSSEAU & Co importateurs

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Marchandises sèches. Marchandises sèches.

PAR E. ROGER & CO.,
O. DEJAN, encanteur.

MARDI, 4 courant, à 10½ heures du matin, à notre salle d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,

400 lots [illegible]

Conditions : à vente. 3sept

VACHERIE. VACHERIE.
PAR E. ROGER & Co,
O. DEJAN, encanteur.

MERCREDI, 5 septembre, il sera vendu, à la vacherie de M. Pierre [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Vente sans aucune réserve, Terrains près de l'Esplanade et sur la rue Désiré

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 8 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale,

[illegible]

Actions de la Banque de la Louisiane.
Succession de John Francis Clay—No 20,[illegible].

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Rue Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 15 septembre [illegible]

Vacherie. Vacherie.
PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau Bourse et Passage de la Bourse.

MERCREDI [illegible]

Vente pour un partage.
Propriété d'encoignure de valeur.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

Propriété de valeur sur le Canal Carondelet
PAR S. GUINAULT, encanteur,

[illegible]

VACHERIE.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

[illegible]

PAR O. VALETON.

Farine! Farine! Farine!
PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI [illegible]

Plats-côtés désossés.
Pour compte de qui il appartiendra,
PAR O. VALETON, encanteur.

MARDI [illegible]

Porc! Porc! Porc!
PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI [illegible]

PAR PALFREY & CO.

Succession de Gerd Renkin.

Vente à l'encan, d'un magasin de prix, dans la rue Bienville, entre les rues Levée et Chartres.

PAR PALFREY & Co,
H. W. PALFREY, encanteur,
Bureau, rue Carondelet, 34

SAMEDI, 8 septembre 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de l'administratrice de la succession de Gerd Renkin, décédé, il sera vendu la propriété ci-après décrite—

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE — Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Jugement rendu le 2 juin 1866.
Signé le 6 juin 1866.
(Signé) CHAS. LÉAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 6 juin de l'année de Notre Seigneur 1866, et la 90e année de l'indépendance des Etats-Unis.

F. A. LUMINAIS,
4 sept—5, 6 Député-Greffier.

Succession de PATRICK CUMMINGS—No 27,[illegible].

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ,
4 septembre—9 12 Député Greffier.

Succession de F. X. PLAGNAT—No 27,243.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ,
4 septembre—9 12 Député Greffier.

Succession de Mme Veuve J. H. DOMINGON—No 27,2[illegible].

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERÉ,
29 aout—4, 7 sept Député Greffier.

E. RICHARD
Fabricant de Billards,
160 ....RUE STE-ANNE.......... 160.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix modérés, un choix de BILLARDS à six poches, quatre poches et à carambolage. Ces billards sont de genre moderne, en bois de rose, chêne et noyer, table en marbre ou en ardoise, avec les BANDES de KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de billard, des billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à
E. RICHARD, Boîte 1719,
28 aout— Bureau de Poste de la Nile Orléans

VENTES A L'ENCAN.

PAR MONTGOMERY & BRO

Succession de Jno Gallagher — No. 10,149.
Terrain de prix dans le Quatrième District.
Vente à l'encan
PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu [illegible]

[illegible]

Meubles.......Meubles.......Meubles.
PAR MONTGOMERY & BRO,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu mardi 4 septembre à 11 heures, à la salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

—TELS QUE—

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux [illegible]

—EGALEMENT—

Une grande facture de lits cottage, chaises à dossier et à siège en jonc. 3sept

Grande vente péremptoire d'élégants Chevaux appareillés, élégants Chevaux de monture, beaux Mulets de tir Vaches Laitières, Buggies, Harnais, Wagons, &c., à l'Encan.

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 6 septembre, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lacy, rue Gravier—

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.
—Aussi—
Buggies, dos-à-dos et couverts barouches, wagons & c.
Conditions—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis 3 sept

SUCRE. SUCRE.

Par échantillons. 11 boucauts de Sucre, à l'encan, pour le compte du gouvernement des Etats Unis

PAR MONTGOMERY & BRO.,
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu mardi 4 septembre, à 10 heures, à la salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp,

[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3sept

PAR J. P. BOISSEAU.

Savon, Tabac, Liqueurs en caisses, &c.
PAR J. P. BOISSEAU, encanteur

IL sera vendu [illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

Grande vente d'Eaux-de-vie françaises, Vins, Variétés, Conserves, &c.
PAR BERNARD TURPIN, encanteur.
Bureau No 27 rue Vieille-Levée.

MARDI [illegible]

PAR E. M. JACOBS.

Vente de propriétés foncières de prix. Deux terrains dans le Troisième District, avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 26.

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

BELLE LOCALITÉ A PROXIMITÉ DE LA RUE DU CANAL.

Maison à deux étages, Rue des Remparts, entre Bienville et Douane.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
Nicholas J. Berry, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 27

SAMEDI [illegible]

Résidence de deux étages, No 186, rue Remparts.
PAR C. E. GIRARDEY & CO., encanteurs
Bureau No 27, Passage de la Bourse.

[illegible]

PAR T. ANFOUX.

Vinaigre! Vinaigre!
Par T. ANFOUX.

45 [illegible]

Pommes sèches. Pommes sèches.
PAR T. ANFOUX.

20 barils POMMES SECHES, à vendre, à son magasin, 27, rue Carondelet, et 27, rue du Canal.

MONITION, DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Les Etats-Unis contre la barque anglaise MARIA, et dix-sept caisses d'absinthe.

A LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS [illegible] le troisième mardi [illegible]

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS UNIS
Nouvelle-Orléans, le 17 aout 1866.
CUTHBERT BULLITT,
18aout—29 sept Marshal des Etats Unis.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.

AUGUSTE COUTURIÉ,
No 37, rue Vieille-Levée.

Ouverture de la Grande Route du Centre Du Nord à l'Est.

Ligne ferrée de Memphis et Louisville comprenant les chemins de fer de Memphis et Ohio, Memphis, Clarksville et Louisville, et Louisville et Nashville.

L'ACHEVEMENT de cette route ouvre une voie ferrée directe de Memphis à Louisville, passant par Humboldt, Clarksville, et Bowling Green à sept milles seulement de la fameuse Cave Mammouth.

Du 1er aout 1866

Des trains font de Memphis à Louisville sans changer de chars faisant une connection directe à Louisville via Cincinnati ou Indianapolis, pour les principales villes du Nord et de l'Est.

La route est de 140 milles plus courte de la Nouvelle-Orléans à New York que par Cairo et Chicago.

En conséquence de la grande distance que l'on gagne par cette route, les prix de passage de première classe seront réduits à $47 de Memphis à Louisville et à $13 35 de Humboldt à Louisville, ce qui est une réduction de $5 50 dans les prix précédents. Des réductions proportionnelles seront faites pour tous les points du Sud.

Demandez vos billets pour Louisville à
T. F. BOYD,
20 juillet—1 m Agent général pour les billets

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour : 25 cents.

Pour aller à la station de Gentilly : 15 cents et autant pour revenir.

A dater de DIMANCHE, les AVRIL 1866, les convois partiront comme suit

—Départ des trains—
DE LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

—Arrangement du dimanche.

CHARS A VAPEUR partant de la ville tous les DIMANCHES matin, à quatre heures, au lieu du char à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les DIMANCHES, à 1 heure de l'après-midi.

A partir du 6 mai, les convois partiront de l'une ou de l'autre extrémité du chemin de fer, les DIMANCHES toutes les demi-heures, de 2 heures de l'après midi, à 8 heures du soir.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant départ du convoi.

Prix : 15 cents pour aller et 15 cents revenir.
G. PANDELLY,
11—6m Surintendant

L. H. RICHARD,
COMMISSIONNAIRE ET IMPORTATEUR
de marchandises sèches, anglaises, françaises et allemandes, a transféré son magasin du No 48, rue de Chartres au
No 46, rue Vieille-Levée,
entre Douane et Bienville
Maison de commission à Paris No 18, Passage Saulnier. [illegible]

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transportés au No 60 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.
GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines.
PAR VINCENT & CO
Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui 4 septembre, à 11 heures, au No 16 de la rue de Chartres—

350 lots de marchandises sèches [illegible]

—Egalement—

Un assortiment de "notions" et d'articles variés.
4sept

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Sans réserve

Vente par catalogue pour cause de liquidation de 300 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, au magasin de G. W. Jordan, No 52, rue du Canal (au premier) vis à vis la Douane—

PAR GABRIEL LEAUMONT.

VENDREDI 7 courant, [illegible]

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.
—Aussi—
50 caisses Chapeaux fins pour hommes.
—Aussi—
300 lots Habillements d'hiver, Chemises, etc.

PAR GABRIEL LEAUMONT

MERCREDI, 5 courant, [illegible]

PAR J. B. CROZAT.

Marchandises sèches, linge fait, bas, chapeaux, articles de mercerie, meubles, &c

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

MARDI 4 septembre, [illegible]

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, Habillements et Chapeaux.
PAR JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI 4 du courant, [illegible]

PAR G. DE FERIET.

Six terrains avec une agréable résidence, Nos 63 & 69, dans la rue Franklin, [illegible]

PAR G. DE FERIET, Encanteur
Bureau, rue Royale, No 1.

SAMEDI 8 septembre, [illegible]

Deux maisons doubles à un étage [illegible] du Canal [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur

[illegible]

Succession d'Isaac Carter—No 26,[illegible].

Très jolie résidence à un étage [illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,

MARDI [illegible]

Succession de Mme Anna Glaustein—No 2[illegible].

Meubles! Meubles! Meubles!
PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale No 42

LUNDI, 10 septembre 1866 à 11 heures, [illegible]

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3 sept

GRANDE DECOUVERTE
DU Dr OMEARA,

Pendant une épidémie de choléra en Egypte

GRAND REMÈDE
CONTRE LE CHOLERA Asiatique et le Choléra Morbus [illegible] Chartres et Dumaine, No 219, à la PHARMACIE L'LABO [illegible] Gouttes de Thielman [illegible] Raspail.

3 sout—1 m

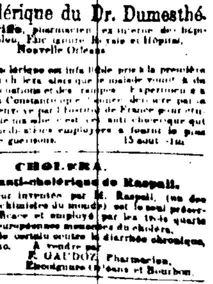

Anti-Cholérique du Dr. Dumesthé.

Préparé par Griffe, pharmacien, ex interne des hôpitaux de Toulon, Encoignure Royale et Hôpital, Nouvelle Orléans.

CET Anti-Cholérique est infaillible pris à la première période du choléra ainsi que le malade vomit à des nombreuses évacuations et des crampes. Expérimenté à Alexandrie et à Constantinople [illegible] France pour ce [illegible] grand nombre de guérisons. 15 aout—1m

CHOLÉRA.

Liqueur anti-cholérique de Raspail.

CETTE liqueur inventée par M. Raspail, [illegible] A vendre par F. GAUDOZ, Pharmacien, Encoignure Douane et Bourbon.
1erjuil—

Bénédictine! Bénédictine!
Véritable liqueur des Moines Bénédictins de Fécamp.

CETTE liqueur qui date de l'an 1510, [illegible]

A vendre à la pharmacie LOUIS CASTEL, angle Douane et Bourbon, où se trouve le dépôt général.
17 aout—1m